
Le Caucus des femmes libérales

par Jackie F.P. Steele

Les réunions de groupes parlementaires sont, par nature, réservées aux parlementaires élus. Des employés sont parfois autorisés à y assister à titre de personnel de soutien, mais la confidentialité du caucus est un aspect vital. Elle fournit aux membres l'occasion d'échanger des vues et de présenter une franche évaluation des événements, des politiques et de la dynamique de parti, le tout à huis clos. Les documents publics à ce sujet sont rares, et les comptes rendus des délibérations, s'il y en a, sont réservés à un usage interne. Le présent article examine le Caucus des femmes libérales et l'interaction entre ses membres et l'ensemble du milieu parlementaire. L'auteure conclut que le Caucus des femmes libérales exerce une influence considérable, favorisant l'adoption sur la Colline de politiques et de pratiques propices aux femmes.

Depuis sa création en 1993, le Caucus des femmes libérales est ouvert à toutes les femmes parlementaires libérales, tant députées que sénatrices¹. Carolyn Bennett, présidente du Caucus au moment de la rédaction de la présente étude, a, à maintes reprises, invité tous ses collègues libéraux à participer aux réunions, mais un seul homme, un député, a décidé de participer régulièrement au Caucus et d'en devenir membre.

Le nombre de membres actives du Caucus varie selon la nature des dossiers abordés et les autres responsabilités qui incombent aux femmes parlementaires. Le Caucus des femmes libérales est reconnu comme étant un des organes officiels de la structure du Parti : il rend compte au Caucus national chaque semaine, occupe un siège à l'exécutif national et travaille en collaboration avec d'autres organismes comme la Commission libérale féminine et le Fonds Judy LaMarsh. Il se réunit dans une salle privée du Restaurant parlementaire les mercredis, entre 12 h et 13 h 30, soit tout de suite après la réunion du

Caucus national à laquelle tous les libéraux sont censés assister. Les membres actives du Caucus des femmes, comme ceux des autres groupes parlementaires, versent des frais d'adhésion minimes, mais les renseignements sur les réunions et les activités du groupe sont envoyés à toutes les femmes libérales et à un homme, considéré comme faisant partie du Caucus. Toutes les rencontres de groupes parlementaires libéraux sont coordonnées par le bureau du président du Caucus national, lequel veille à ce que les divers calendriers de réunions soient respectés; les rencontres simultanées sont rarement permises. Tous les groupes parlementaires peuvent ainsi compter sur un plus grand nombre de membres et fonctionner plus efficacement.

Le Caucus des femmes libérales compte 62 femmes et un homme (M. Irwin Cotler), députés et sénatrices; la plupart des membres interviewées estiment qu'entre 15 et 25 personnes en moyenne assistent aux réunions hebdomadaires du Caucus. Un noyau de femmes y assiste chaque semaine, mais d'autres membres vont et viennent d'une semaine à l'autre. Ma recherche a porté sur les femmes qui participent au Caucus des femmes libérales, sur la valeur qu'elles accordent au groupe, ainsi que sur le rôle que joue ce dernier dans l'ensemble du processus parlementaire, comme en témoignent les réponses à mes questions d'entrevue. Je n'ai pas interviewé toutes les membres du Caucus, ni même la trentaine de femmes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas assister régulièrement aux

Jackie Steele était stagiaire parlementaire en 2000-2001. Le présent article est une version abrégée d'une étude pour laquelle elle s'est méritée le prix Alf Hale pour la meilleure dissertation écrite par un stagiaire parlementaire. L'étude est basée sur une série d'entrevues, un questionnaire et des observations, notamment au Caucus des femmes libérales, pendant une période de cinq mois en 2001.

rencontres du groupe. Il y a une foule de raisons qui expliquent pourquoi les 62 femmes parlementaires n'assistent pas chaque semaine au Caucus des femmes libérales. Il y a, bien sûr, le peu de temps que laissent les rencontres avec des représentants de groupes d'intérêts importants, l'accueil à Ottawa de groupes d'élèves ou d'électeurs de la circonscription et l'ensemble des obligations qui exigent aussi l'attention du parlementaire type; mais des membres interviewées ont souligné que les femmes libérales ne s'identifient pas toutes aux objectifs féministes du Caucus et que certaines, qui n'ont jamais assisté à une rencontre, ont, en fait, une fausse impression de ce qui s'y passe. En outre, certaines femmes sur la Colline ne voient pas les obstacles systémiques auxquels les femmes doivent faire face; elles ne voient donc pas la nécessité du Caucus et refusent d'y participer activement, préférant faire alliance avec leurs collègues masculins.

Un réseau de soutien personnel pour les femmes

Le Parlement reste l'un des derniers bastions de la culture masculine dans les institutions canadiennes. L'édifice du Centre, de style gothique, dégage toujours une atmosphère de club pour hommes suranné, où les femmes sont des intruses². Comme l'a déclaré une députée après les élections : « Les plus hardies de la promotion de 93 sont tout entières occupées à apprendre à jouer avec les grands; le féminisme n'est pas une grande préoccupation pour moi. Ce que je veux, c'est un pouvoir visible ».

Dans un sondage réalisé par l'Union interparlementaire, de nombreuses politiciennes ont souligné la lenteur de l'évolution des attitudes et des usages, malgré la présence de femmes dans leurs institutions respectives. Elles remarquent la dominance de ce qui est vu comme un comportement masculin, parlent de l'assimilation à leurs homologues de l'autre sexe et constatent avec inquiétude la tendance à enfiler le « masque masculin », l'abus de pouvoir par les collègues hommes et femmes et le manque de soutien de la part d'autres femmes³. On pourrait penser que le problème est plus aigu dans les nouvelles démocraties ou dans les parlements qui ne comptent que quelques femmes à titre symbolique, mais Sue Barnes souligne qu'environ la moitié des femmes libérales à la Chambre et au Sénat ne participent pas au Caucus des femmes : « Certaines femmes, croyant qu'elles avanceront plus vite si elles agissent comme des mini-hommes, choisissent de ne pas se regrouper avec leurs consœurs, ni avec le Caucus. Le Caucus n'est pas un instrument de gain personnel ». Malgré les multiples responsabilités qui peuvent empêcher les femmes d'assister au Caucus, il est vital, étant donné le contexte compétitif, qu'existe un groupe offrant collégialité et soutien émotionnel aux femmes obligées de travailler sous les contraintes de la culture politique actuelle. Selon Sheila Finestone, parlementaire chevronnée, le plus important aspect du Caucus des femmes est le sentiment d'appartenance et de réseautage

dans un milieu froid et inhospitalier, ainsi que le sentiment de confiance et de collaboration en vue de la réalisation d'objectifs communs. Marlene Catterall fait écho à ce sentiment, disant que le Caucus est un endroit « où je peux être totalement et brutalement honnête; j'ai l'impression de pouvoir dire ce que je sens et ce que je pense ». Irwin Cotler, avocat spécialisé en droits de la personne internationaux, a aussi souligné le sentiment de camaraderie et d'amitié entre les membres, et la possibilité de discuter des conséquences des orientations et des politiques pour les deux sexes, dans un cadre informel mais structuré.

La législature en cours est celle qui compte le plus grand nombre de femmes, soit 62 députées ou 20,6 p. 100 des législateurs. Les trois dernières législatures ont d'ailleurs vu croître le nombre de femmes sur la Colline, mais, selon certains, il en faut plus encore pour modifier en profondeur la culture politique de l'institution. Dans un discours livré en 1999 sur la participation des femmes au XXI^e siècle, Shabbir Cheema, du Programme des Nations Unies pour le développement, a fixé à 30 p. 100 la masse critique nécessaire afin de changer réellement le climat politique⁴. Le point de vue varie selon l'expérience personnelle de chacun au sein de l'institution. Mary Clancy a déclaré après les élections de 1993 : « On compte maintenant 36 femmes parmi les 178 députés libéraux. Nous avons franchi le seuil, passant d'une présence symbolique à une force volubile. »

Sydney Sharpe affirme que les femmes ont appris à utiliser des tactiques subversives afin que leur influence dépasse ce que permettrait leur nombre⁵. La création du Caucus des femmes libérales en 1993 est l'un des moyens que les femmes ont choisis pour s'organiser de façon à s'appuyer les unes les autres dans cet environnement inhospitalier et pour servir de base afin de remplir leur rôle sur la Colline. Le réseau ainsi créé est censé aider les femmes à survivre les tensions personnelles qu'entraîne la vie politique sur la Colline, regrouper un nombre suffisant de femmes pour qu'il soit possible d'accroître leur nombre à chaque élection, énergiser ses membres en vue du travail à accomplir et offrir un mentorat aux plus récentes arrivées sur la Colline.

Un réseau de soutien professionnel

Le Caucus des femmes libérales sert également de réseau de soutien professionnel d'au moins trois façons :

- il cherche à faire nommer des femmes parlementaires aux postes clés du Parti libéral;
- il vise la réforme des règlements du Parti libéral afin d'éliminer les obstacles qui empêchent les femmes de se faire élire;
- il promeut l'égalité des sexes par le biais de mesures symboliques et pratiques.

Au fil des ans, le Caucus des femmes libérales a œuvré de façon collective pour préconiser une plus grande égalité entre

les sexes dans des comités importants comme ceux de la justice et des finances; c'est ainsi qu'une femme s'est ajoutée à celui-ci, et que celui-là compte maintenant autant de femmes que d'hommes.

Le Caucus des femmes libérales a également milité afin qu'un plus grand nombre de femmes occupent les places réservées aux libéraux dans les délégations à l'étranger, veillant à ce que les délégations représentant tous les partis ou les voyages ministériels à l'étranger comprennent aussi des femmes parlementaires. Pour ce qui est des postes comblés par élection et non par nomination, le Caucus a œuvré « subversivement » de façon collective, militant auprès des groupes parlementaires afin de faire élire sa candidate, que ce soit Carolyn Parrish comme présidente du Groupe d'amitié Canada-OTAN ou Sue Barnes comme présidente de l'Association parlementaire du Commonwealth.

L'appui du Caucus peut parfois être perçu comme une arme à double tranchant. Il n'est pas toujours possible de savoir si les candidates ont demandé l'appui du Caucus et si elles ont été élues strictement en raison de ce soutien. Carolyn Parrish affirme avoir remporté la présidence en raison de l'expérience acquise après cinq ans de travail pour le Groupe et déclare que, pour chaque voix de femme, elle a également remporté six voix exprimées par des hommes. Elle accorde peu d'importance au soutien du Caucus et estime même qu'il peut s'agir d'une carte dangereuse qui a peut-être joué contre elle dans l'esprit de certains électeurs. Elle déclare : « J'ai tendance à être prudente, parce que cela peut se retourner contre nous et ils sont plus nombreux. » Elle a été contrariée par une déclaration faite au Caucus national à l'effet que son succès était attribuable au Caucus des femmes.

Il existe un tout autre exemple du soutien unifié et de son influence, soit la collégialité qui a permis de promouvoir la candidature de Jane Stewart à la présidence du Caucus national en 1994. Quand M^{me} Stewart a mentionné son intention de se présenter à la présidence du Caucus national, les membres du Caucus des femmes ont réagi avec un enthousiasme débordant. Dans le cadre de la campagne, celles-ci ont milité en faveur de M^{me} Stewart et ont même fait valoir à d'autres candidats qu'ils n'avaient aucune chance face au soutien que lui accordait le Caucus des femmes. Comme l'a souligné en plaisantant Mary Clancy : « J'ai expliqué à mon ami Ron MacDonald que je lui briserais les deux jambes s'il se présentait contre elle. Elle a remporté la présidence sans opposition. »

Un contexte de confrontation suscite un militantisme considérable, ce qui ne devrait surprendre personne. Il n'est donc pas étonnant que le Caucus des femmes libérales agisse comme lobbyiste au sein du Parti libéral. Il constitue un forum qui donne aux femmes l'appui concret et émotionnel que ne leur fournit aucun autre groupe sur la Colline. Il est vrai que, dans une arène politique tendue, où se déroulent d'incessantes luttes intestines touchant les intérêts régionaux, les questions linguistiques et le leadership, la balance des pouvoirs oscille

sans cesse. Le sexe entre en ligne de compte, comme de nombreux autres facteurs, mais il est difficile d'attribuer un succès quelconque à un groupe en particulier. Le Caucus n'explique sans doute pas le succès de toutes les femmes qui occupent des places importantes, mais ses efforts concertés et son engagement afin d'appuyer les candidates solides ne peuvent qu'aider. Cependant, comme l'une des fonctions du Caucus est d'exercer des pressions, il existe le danger d'une réaction contre les candidates. Il importe donc d'en arriver à un équilibre; les stratégies du Caucus des femmes libérales ont manifestement remporté un certain succès, et les parlementaires, hommes et femmes, seraient bien avisés de chercher à bien comprendre son pouvoir organisateur. Toutefois, plutôt que de proclamer haut et fort ses victoires, le Caucus doit parfois se faire discret au sujet de ses réussites, afin de protéger ses objectifs de lobbyisme à long terme.

La désignation de candidates aux élections constitue un autre domaine dans lequel le Caucus des femmes a soutenu les parlementaires libérales actuelles et futures. Le Caucus appuie le premier ministre, Jean Chrétien qui s'est engagé à ce qu'au moins 25 p. 100 des candidats libéraux soient des femmes. Malgré les récriminations de ceux qui s'opposent à l'action positive, jugeant le processus antidémocratique, l'ancienne présidente, Carolyn Bennett, s'est prononcée en faveur de la pratique libérale voulant que le chef puisse nommer des candidats. « Il ne suffit plus, de nos jours, d'espérer 'que le meilleur gagne' », affirme-t-elle, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une mesure temporaire en attendant d'accroître suffisamment le nombre de femmes et de membres de minorités visibles au Parlement. En effet, le faible nombre de représentants de ces deux catégories au Parlement, malgré la majorité numérique des femmes et l'abondance de minorités visibles au Canada, témoigne de la difficulté de pénétrer l'arène politique.

En plus de subir le stress émotif d'une compétition pratiquement hostile et de courir le risque d'être sacrifiées dans une circonscription impossible à remporter, les femmes qui veulent présenter leur candidature n'ont pas accès au même réseau de soutien financier que les hommes. En parlant des rencontres de levée de fonds tenues pour aider 12 candidates au Québec à recueillir 20 000 \$, Sheila Finestone a admis : « Les femmes politiques ont plus de difficulté à recueillir des fonds parce qu'elles ne disposent tout simplement pas des liens qu'ont les hommes. » Carolyn Bennett a travaillé au nom du Caucus pour faire modifier les règles touchant les dépenses lors des mises en candidature au Parti libéral⁶. Partisan des recommandations de la Commission Lortie sur la réforme électorale, le Caucus des femmes a remporté une victoire partielle en mai 2000 au congrès biennal du Parti libéral, où une résolution a été adoptée pour réduire les dépenses lors des mises en candidature. Le comité a fixé ces dépenses à 50 p. 100 des dépenses électorales, soit en deçà de la baisse visée par le Caucus afin d'égaliser les chances pour les candidates qui ont

toujours plus de difficulté à obtenir le soutien de bailleurs de fonds. Finalement, lors d'un discours prononcé devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre des communes concernant son projet de loi C-2 sur la réforme électorale, Don Boudria a proposé que la loi comporte des incitatifs financiers pour les partis qui présentent des femmes. Cette disposition ne figure pas dans la version finale du projet de loi C-2; cependant, l'article 80 améliore les conditions pour les femmes (et les hommes) professionnelles qui souhaitent poser leur candidature, puisqu'il prévoit que tout employeur ayant à son service un employé auquel s'applique la partie III du *Code canadien du travail* doit, sur demande, lui accorder un congé, payé ou non, pour présenter sa candidature⁷.

Assurer la présence de femmes dans des comités importants, des postes prestigieux et des délégations intéressantes semble être une évidence, et pourtant le contexte de la Colline du Parlement était tel que le Caucus des femmes libérales a dû rappeler aux décideurs de tenir compte systématiquement de l'élément féminin. Dans un milieu où la prise en considération des préoccupations régionales et linguistiques est tenue pour acquise, le Caucus des femmes libérales a veillé à attirer l'attention sur la nécessité d'une inclusion systématique pour que le gouvernement du Canada reflète équitablement dans ses comités, ses groupes d'amitié et ses délégations à l'étranger, la proportion d'hommes et de femmes dans la société canadienne. Ces nouveaux débouchés ont en outre comme avantage de permettre aux femmes élues de poursuivre des carrières enrichissantes et de leur ouvrir les divers systèmes de récompense qui offrent aux députés tout un éventail de possibilités intéressantes, que ce soit les déplacements avec une délégation, la gouverne d'un groupe d'amitié ou la participation à un comité stimulant, où les hommes dominent souvent. Malgré les pressions personnelles et familiales que subissent tout particulièrement les femmes, en tant que parlementaires, elles seront plus susceptibles de se présenter à de nouvelles élections si leur rôle sur la Colline leur donne un sentiment d'accomplissement et de satisfaction. Cela permettra d'accroître le taux de maintien des femmes à la Chambre des communes et d'atteindre la masse critique nécessaire pour transformer la culture politique de façon plus permanente. Ce soutien personnel et professionnel, combiné aux changements apportés aux règles de candidature du Parti libéral, favorisera une plus forte participation des Canadiennes aux paliers politiques supérieurs, et leurs nombres croissants obligeront à réévaluer les obstacles systémiques qui empêchent les femmes de participer à la vie politique canadienne dans la même proportion que les hommes.

Grâce notamment à des célébrations comme celles de la Journée internationale de la femme, le Caucus a sensibilisé les collègues de sexe masculin à l'importance des questions touchant les femmes. Alors qu'elle était présidente, Paddy Torsney a profité de l'occasion pour inviter des femmes de tous les secteurs à la Chambre – de la présidence aux pages en

passant par les députées – à discuter de diverses questions importantes pour les femmes et leurs collectivités. Le Caucus a cherché à améliorer la situation des femmes sur la Colline en leur offrant un service tout à fait élémentaire : une toilette située à proximité de la Chambre. En effet, un mois après le début de la session, il a fallu fermer la toilette des femmes la plus proche en raison de travaux de rénovation; or, la suivante était trois étages plus haut, forçant les députées à un long détour en plein milieu des débats. Le président a accepté de régler le problème, même s'il fallait construire d'autres installations; c'est ainsi que la toilette des hommes près du bureau du leader à la Chambre a subi des travaux afin d'y aménager aussi une toilette pour femmes.

Une réalisation symbolique qui a confirmé le rôle des femmes en politique canadienne a été l'adoption, sous la présidence de Jean Augustine, du monument de la Fondation Famous Five. Emily Murphy, Louise McKinney, Nellie McClung, Henrietta Muir Edwards et Irene Parlby sont devenues les « Famous Five » à la suite de l'historique affaire « personne » dans laquelle elles se sont battues contre le gouvernement du Canada afin que les femmes soient reconnues en tant que personnes et soient admissibles à une nomination au Sénat⁸. La Fondation Famous Five a été créée pour faire reconnaître la part des femmes qui ont aidé à bâtir le pays; la présidente et directrice générale de la Fondation, Frances Wright, a donc demandé au Caucus des femmes libérales d'appuyer l'érection d'une sculpture sur la Colline du Parlement pour rendre hommage à la participation politique et aux efforts nationaux des Canadiennes. Jean Augustine a consulté la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, la ministre de la Condition féminine, Hedy Fry, et le ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, afin d'étudier la possibilité d'ériger ce monument sur la Colline du Parlement. En décembre 1997, M^{me} Augustine a déposé à la Chambre une motion qui a été adoptée avec le consentement unanime, témoignant ainsi de la grande volonté d'installer les Famous Five sur la Colline du Parlement. Le monument a été dévoilé en octobre 2000.

Un générateur de politique féministe

Toutefois, le rôle le plus important que joue le Caucus des femmes libérales est peut-être l'élaboration de politiques. Selon Carolyn Bennett, le principal objectif du Caucus des femmes est de voir à ce que la gamme des voix présentes à la table comprenne également le point de vue des députées et la perspective féministe à l'égard du processus d'élaboration de politiques du gouvernement, grâce à un processus décisionnel qui tienne compte des vues de femmes et d'hommes féministes.

La discipline de parti, plus sévère au Canada que dans la plupart des pays, fait qu'il est extrêmement difficile pour les femmes de présenter des questions sexospécifiques. Lisa Young souligne que les députées sont souvent obligées de

négocier une place à ces questions tout en tenant compte des contraintes partisans et régionales. Le Caucus des femmes libérales s'est donc positionné sur un créneau et a appris à transmettre les voix et les préoccupations de la majorité féministe au cabinet et à ses collègues. Dès la création du premier Caucus, sous la direction de Paddy Torsney, on a invité tous les ministres à se présenter devant le Caucus pour parler des responsabilités, des programmes et des projets de leur ministère et de leur incidence sur les femmes. Au fil des ans, cette formule est devenue l'une des pièces maîtresses du Caucus et a été l'un des outils les plus utiles pour influencer sur l'établissement des orientations du gouvernement libéral. Toutes les membres du Caucus ont remarqué un accroissement de l'assistance les jours où des ministres étaient présents, puisque ces rencontres fournissent aux simples députées l'occasion idéale de soulever des questions importantes directement auprès des membres du Cabinet; les députées ont bien compris qu'elles ont de la sorte un bien meilleur accès aux ministres que ce qu'elles pourraient obtenir à titre particulier. Ainsi, entre janvier et juin 2001, le Caucus des femmes libérales a accueilli onze ministres, le conseiller en politique sociale du premier ministre, la directrice scientifique de l'Institut de la santé des femmes et des hommes des IRSC et deux représentants du ministère de la Justice⁹. Réfléchissant à l'interaction entre la ministre Lucienne Robillard et le Caucus des femmes concernant les événements entourant la décision du gouvernement sur l'équité salariale, une employée a signalé que la ministre voulait comparaître devant le Caucus pour l'informer des derniers événements et de la décision de la cour et pour entendre les opinions et préoccupations des femmes présentes. Carolyn Bennett a souligné que la première ronde de l'équité salariale avait été perdue parce qu'il avait été impossible de convaincre le gouvernement de ne pas former un pourvoi. Il y eut, par la suite, de longues discussions informelles et des pressions et, quand vint le moment, au deuxième tour, de prendre une décision, le gouvernement a accepté de ne pas interjeter appel de la décision du juge Evan du 19 octobre 1999.

Il est rassurant pour un ministre de pouvoir compter sur le soutien du Caucus des femmes ou, du moins, de connaître les préoccupations et objections de ce dernier à l'égard d'un projet législatif puisqu'il est possible, avec ses précieux commentaires, de modifier le contenu du texte en conséquence, avant de le présenter. Il s'agit, pour le gouvernement, d'un important moyen de rallier des suffrages sur une question et d'éviter les controverses gênantes qu'un projet de loi aurait pu susciter chez des députés ou une proportion importante du caucus représentant un certain groupe démographique. De plus, en présentant les nouveaux domaines de préoccupations au Caucus, les ministres évitent de faire fausse route et peuvent présenter un texte législatif qui reflète les vues du Caucus et aura un effet équitable sur les Canadiens et les Canadiennes.

Les exemples suivants illustrent les diverses façons par lesquelles le Caucus des femmes libérales a réussi à influencer sur les décisions touchant la politique officielle.

La récente comparution devant le Caucus de deux ministres, soit MM. Rock et Martin, lors de la préparation de deux grands projets témoigne de l'importance que les ministres accordent au soutien du Caucus des femmes libérales. En effet, M. Rock a pris la parole devant le Caucus le 25 avril 2001 afin de parler de son avant-projet de loi sur la reproduction assistée. Il a informé le Caucus et discuté avec ses membres avant d'offrir des séances d'information au Cabinet plénier et au Caucus national, manifestant sa volonté d'entendre les commentaires des femmes sur cette question délicate afin de bien rendre compte de leurs importantes préoccupations lors des séances d'information subséquentes. Un deuxième exemple est celui de M. Martin, qui a comparu devant le Caucus à titre de ministre le 3 mai 2001 dans le cadre des consultations prébudgétaires, afin de connaître les priorités et les préoccupations des femmes. N'ayant pas eu le temps de traiter toutes les questions soulevées, le ministre a demandé à revenir un peu plus tard pour terminer le dialogue. Il est donc revenu au Caucus le 6 juin 2001 afin de terminer la discussion et de répondre aux quelques questions qui lui avaient été soumises avant la rencontre. Comme le dit un employé de M. Martin : « Il les rencontre toujours au cours de la période de consultations prébudgétaires et considère leur apport essentiel au processus. Non seulement le Caucus fournit de nombreuses propositions de son cru, mais il offre au ministre une excellente occasion d'obtenir des réactions sur des projets qu'envisage le ministère en prévision du budget. »

Le Caucus des femmes a également été un solide générateur de politiques pour les questions pourtant perçues comme n'étant pas sexospécifiques mais qui, une fois analysées à fond, ont présenté des effets disproportionnés sur les femmes. Le Caucus des femmes n'est pas toujours le chef de file sur ces questions, mais ses projets menés en tandem avec d'autres caucus ont montré l'efficacité réelle du travail en équipe. Selon Carolyn Parrish, le Caucus des femmes est surtout efficace quand il pose des questions qui ne sont pas nécessairement liées aux femmes mais qui nécessitent un point de vue féminin; le fait de se joindre à d'autres caucus sur des questions clés donne plus de poids au rapport présenté au Caucus national et augmente la visibilité de l'enjeu étudié. Ce genre de collaboration n'est pas propre au Caucus des femmes et se produit également entre les autres caucus.

Pendant, dans les secteurs touchant les femmes, toute question à laquelle le Caucus accorde son attention prend une importance accrue et a plus de chances de figurer au programme du Cabinet. Les membres du Caucus ont, à maintes reprises, donné comme exemple le travail de chef de file accompli par Bonnie Brown sur la question des pensions. Dans le budget de 1994, le ministre des Finances, M. Martin, annonçait un examen des programmes d'un an en vue

d'effectuer des compressions dans les domaines où une telle mesure s'imposait. Le programme des prestations aux aînés était visé par cet examen, et ces dernières devaient être modifiées de façon progressive en fonction du revenu familial. Inquiète, M^{me} Brown a signalé à Reg Alcock, président du Caucus de la politique sociale, la nécessité de créer un sous-comité des pensions. En tant que présidente de ce nouveau sous-comité, M^{me} Brown a travaillé avec Paul Genest, chercheur en politique sociale, ainsi qu'un économiste afin d'étudier l'effet qu'auraient sur les femmes les changements aux prestations aux aînés proposés par M. Martin. Le rapport présenté à M. Martin par le sous-comité a indiqué que le nouveau processus de calcul des prestations, qui revenait au système axé sur la famille, dépouillerait les retraitées de leur indépendance; le rapport faisait aussi état de grandes préoccupations concernant ce changement d'orientation, puisque les femmes avaient, de longue date, établi l'importance d'être considérées comme des personnes indépendantes de leurs conjoints. Le rythme des modifications a donc ralenti en 1995 au ministère de M. Martin, et on s'est de nouveau penché sur la question. Grâce à l'étroite collaboration entre les membres du Caucus des femmes et les députés œuvrant en politique sociale, Marlene Catterall a été sensibilisée à la question des pensions et en a fait une priorité pour le Caucus des femmes. Quelques membres ont donc concentré leurs efforts sur cette question. Le Caucus a exigé que M. Martin soumette son projet à une analyse comparative entre les sexes et l'a invité à comparaître pour parler de la légitimité du changement d'orientation et de sa réalisation. Grâce aux efforts concertés du Caucus de la politique sociale, au rapport unanime remis par celui-ci au ministre et aux pressions exercées par le Caucus des femmes, le gouvernement a renoncé à modifier le calcul des prestations aux aînés.

Un exemple d'un domaine où le Caucus des femmes libérales a dû exercer sa force collective est celui de la santé des femmes. Bien décidée à promouvoir la santé des femmes par le biais du modèle féministe axé sur la prise de décisions inclusives et la structure horizontale, Carolyn Bennett n'avait aucune intention d'accepter que les femmes soient exclues d'un nouveau projet de dépenses en matière de recherche sur la santé au Canada. Après qu'une commission indépendante eût étudié le projet des instituts de la santé et déposé son rapport sans proposer d'institut consacré à l'étude de la santé des deux sexes, le Caucus des femmes est passé à l'action. Paul Genest a été invité au Caucus en tant que responsable de la politique pour le bureau de M. Rock, afin de discuter du projet des instituts de la santé. Le Caucus s'est vivement élevé contre le fait que la commission n'ait pas cru bon de créer deux instituts d'intérêt vital pour le Caucus des femmes, soit l'un axé sur la santé des hommes et des femmes et l'autre sur la santé des Autochtones. Le Caucus a écrit aux nouveaux conseils d'administration et a rencontré Alan Bernstein, après une réunion avec le président des Instituts de recherche en santé du

Canada (IRSC), afin d'obtenir des changements. Les commentaires de Marlene Catterall à cette époque traduisent les pressions politiques qu'a exercées le Caucus: « Nous avons dit au conseiller politique de M. Rock de charger son 'organisme indépendant' d'inclure un institut de la santé des hommes et des femmes. » Le Caucus a manifestement fait preuve de son pouvoir et de sa capacité de faire corriger des omissions quand des questions clés comme la santé des femmes et des Autochtones sont exclues de façon flagrante d'un nouveau programme ou d'un nouveau projet de dépenses. Conservant ses liens à l'Institut de la santé des femmes et des hommes qui ont découlé de cet épisode, le Caucus des femmes libérales a accueilli avec plaisir la directrice scientifique, Miriam Stewart, comme conférencière invitée le 22 février 2001, venue pour parler des plans de l'Institut et inviter le Caucus à participer à une séance de remue-méninges afin de dégager des questions clés que pouvait étudier l'Institut.

Un dernier secteur où le Caucus des femmes a pris les devants et produit un changement lent mais graduel qui transformera en profondeur la politique officielle est la mise en œuvre du Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes. Ce plan traduit un engagement pris à Beijing +5, la session spéciale tenue par les Nations Unies cinq ans après la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui a eu lieu à Beijing en 1995, et a pour objectif l'adoption et la promotion de projets d'intérêt public portant la marque d'une analyse comparative entre les sexes. Le gouvernement libéral a été lent à réaliser cet engagement malgré sa réélection en 1997 et, tout récemment, en 2000.

Les membres du Caucus ont commencé à poser des questions quand les ministres ont comparu devant le Comité permanent des budgets des dépenses puisque le coût de mise en œuvre de cette analyse aurait dû paraître dans les vérifications ministérielles permettant d'évaluer le respect, par les ministères, de l'engagement du gouvernement fédéral.

Ayant recours à une autre tactique pour promouvoir plus directement la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes, le Caucus des femmes a soulevé la question lors des deux dernières visites de M. Martin. Cherchant des réponses claires sur d'importants secteurs d'orientation, le Caucus des femmes a remis au ministre une liste de questions afin qu'il puisse préparer des réponses pour sa deuxième visite. Ayant souligné l'importance de points soulevés dans les documents de Lisa Philipps, *Women, Taxes and Social Programs*, et d'Armène Yalnizan, *Canada's Great Divide*, le Caucus a interrogé le ministre quant aux répercussions à long terme des budgets du gouvernement, a soulevé une question controversée concernant le financement de l'enseignement postsecondaire pour les jeunes Autochtones et a fourni de l'information confirmant les conséquences disproportionnées des réductions d'impôt pour les femmes. M. Martin a admis la prémisse du document intitulé *Canada's Great Divide* et a reconnu l'écart croissant de revenu avant les taxes et les transferts. Il a admis la

justesse des documents selon lesquels les réductions d'impôt n'aident pas les non-contribuables, ainsi que la nécessité d'assortir des programmes sociaux aux réductions d'impôt. Plus précisément, il a révélé que le ministère des Finances ne tient pas tellement compte de l'incidence sexospécifique des mesures, mais se penche plutôt sur la situation des familles et des Canadiens à faible revenu. Il s'est montré disposé à poursuivre avec le Caucus des femmes la discussion sur l'analyse comparative entre les sexes⁹.

Conclusion

Dans le cadre du Caucus des femmes libérales, un noyau de 10 à 25 femmes travaille de façon stratégique, tactique et, selon certains, subversive pour faire en sorte que les réalités vécues par les Canadiennes se reflètent dans les politiques gouvernementales et pour demander que ces femmes soient représentées par ceux qui génèrent les politiques et par les délégations qui les représentent à l'étranger.

Le processus de réseautage du Caucus permet à ce dernier d'établir une stratégie en groupe puis de se déployer pour œuvrer individuellement. L'efficacité du Caucus repose sur cette approche de collaboration qui canalise l'énergie de particuliers dans un mouvement collectif visant spécifiquement les droits des femmes. Les succès remportés grâce au Caucus permettent à ses membres de faire contrepoids aux pressions personnelles et professionnelles de la vie sur la Colline et les encouragent à avoir foi en leur capacité d'exercer une influence dans le labyrinthe des ministères, des structures de parti et de la culture politique afin de façonner une institution plus conviviale à l'égard des femmes.

Le Caucus a aussi démontré que les simples députés ont vraiment une certaine emprise au sein du Caucus national et, par conséquent, au Cabinet, s'ils suivent des méthodes stratégiques comme celles du Caucus des femmes libérales. C'est à ce groupe, qui ne laisse pas indifférent, que l'on doit une meilleure représentation de la réalité des Canadiennes auprès

du gouvernement et de la promotion des femmes politiques sur la Colline. Le recours à des tactiques coopératives pour réaliser des objectifs clés a permis au Caucus des femmes libérales de se tailler une place comme cercle de réseautage qui promeut les libérales sur la Colline du Parlement et comme chien de garde interne en matière de politique féministe qui promeut les intérêts tant des Canadiennes que des Canadiens recherchant l'égalité.

Notes

1. Manon Tremblay, *Des femmes au Parlement : une stratégie féministe?*, Les Éditions du remue-ménage, Montréal, 1999, p. 162. Manon Tremblay remarque qu'au cours de la 35^e législature, le Caucus des femmes libérales n'était pas ouvert aux hommes. Or, le Caucus accueille maintenant tous les parlementaires libéraux, hommes ou femmes, qu'ils soient simples députés, présidents de comité, secrétaires parlementaires, voire ministres.
2. Charlotte Gray, *House-breaking: fifty-three women MPs are fighting the relentlessly male culture of the Hill*, p. 4, (consulté le 30-3-2001). Sur Internet : www.web2.infotrac.galegroup.com/itw/infomark/734/229/30533151w3/purl=rc1_CPI_0_L9, accessed 30/03/2001
3. *Politics: Women's Insight*, analyse du sondage de l'UIP par M^{me} Marilyn Waring et autres, 2000, p. 106.
4. Shabbir Cheema, discours prononcé à une réunion portant sur les femmes et la participation politique et les défis du XXI^e siècle, New Delhi (Inde), Programme des Nations Unies pour le développement, Division de la gestion, du développement et de la gouvernance. Sur Internet : magnet.undp.org/Docs/Gender/Speechsc.doc.html
5. Sydney Sharpe, *The Gilded Ghetto: Women and Political Power in Canada*, 1994, p. 220.
6. Jane Taber, « Making politics easier for Liberal women », *The Ottawa Citizen*, 13 mars 2000.
7. Projet de loi C-2, article 80.
8. Site Web de la Fondation Famous Five, (consulté le 9-1-2002).
9. Résumé du Caucus national des femmes – 237^e session parlementaire, Bureau de recherche libéral, p. 1-4.